

SOUTENIR ET PARTICIPER

Maison
régionale de
l'Archi
des Pays de la Loire



**« L'architecture est une expression de la culture.
La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion
harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou
urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »**

extrait de la loi pour l'architecture du 3 janvier 1977

Maison de l'architecture des Pays de la Loire

membre du Réseau des Maisons de l'architecture
et du collectif PLAN 5

28 rue Fouré 44000 NANTES • contact@maisonarchi.org • www.ma-paysdelaloire.com

BULLETIN D'ADHÉSION 2025



Société

Nom / Prénom

Adresse

.....

Email

Téléphone

- Prix libre Je soutiens les actions de l'association - DON
- 1 € Étudiants
- 5 € Jeunes diplômé.e.s (- de 5 ans), demandeur.e.s d'emploi
- 25 € Adhésion à titre individuel
- à partir de 100 € Entreprises
(L'adhésion profite à l'ensemble des collaborateurs de la structure)
- 100 € Associations
- 500 € Instit. publiques, collect. territoriales, établis. d'enseignement sup.
- gratuit 1ere année d'inscription au Conseil de l'ordre des architectes

Signature

Règlement par virement bancaire

CCM NANTES CATHÉDRALE

IBAN : FR76 1027 8361 8400 0132 6480 161

BIC : CMCIFR2A

Intitulé : Adhésion 2025 - votre nom ou celui de votre structure

Règlement par chèque

À l'ordre de la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire

Coupon complété à retourner

par mail contact@maisonarchi.org

ou par courrier 28 rue Fouré 44000 NANTES

facture sur demande